

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 12 décembre 2022 à 20 h 20, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma et Karine Lechasseur ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

La conseillère M^{me} Diane Morin.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste, le directeur général adjoint et trésorier M. Marco Pilon et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

22-12-1051 Adoption de l'ordre du jour

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller M. Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller M. Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 12 décembre 2022 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

22-12-1052 Affectation aux activités de fonctionnement / Surplus accumulé affecté - aide financière pandémie

CONSIDÉRANT que le gouvernement a versé une aide financière à la Ville en décembre 2020 et en mars 2021 afin de l'aider à faire face aux enjeux causés par la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT que dû à une recrudescence des cas en début d'année 2022, plusieurs activités ont dû être modifiées pour tenir compte des mesures sanitaires en vigueur et que des dépenses additionnelles ont été encourues;

CONSIDÉRANT que la Ville a voulu offrir à ces citoyens des alternatives pour pouvoir se divertir en toute sécurité durant la période où beaucoup d'activités devaient être suspendues;

CONSIDÉRANT que des revenus ont été perdus en raison de la fermeture de l'aréna et de la piscine;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller M. Luc Marsan
APPUYÉ PAR la conseillère M^{me} Karine Lechasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le solde du surplus accumulé affecté - aide financière pandémie, d'un montant de 109 347 \$, soit viré aux activités de fonctionnement afin de compenser les pertes de revenus et les coûts supplémentaires engendrés par le ralentissement important des activités en début de 2022.

« ADOPTÉE »

22-12-1053 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1831 / Taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2023

Le conseiller M François Séguin dépose le projet de règlement n° 1831 décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2023 et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

22-12-1054 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1832 / Tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2023

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma dépose le projet de règlement n° 1832 décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2023 et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

22-12-1055 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1764-08 / Gestion contractuelle / Ajout de la catégorie « Services de coordination et mise en production des imprimés »

La conseillère M^{me} Karine Lechasseur dépose le projet de règlement n° 1764-08 modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle n° 1764 afin d'ajouter la catégorie « Services de coordination et mise en production des imprimés » à l'article 11.1 et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

22-12-1056 Service du génie et de l'environnement / Nomination / Technicienne en génie civil

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 30 novembre 2022;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller M. Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère M^{me} Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la nomination de M^{me} Maria Virginia Santeliz Linares au poste régulier de technicienne en génie civil au sein de la division – Génie du Service du génie et de l'environnement, et ce, à compter du 13 décembre 2022 au salaire prévu à l'annexe C (classe 10) de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE la période durant laquelle M^{me} Santeliz Linares a occupé temporairement le poste de technicienne en génie civil soit considérée dans le calcul de la période d'essai de 960 heures conformément à l'article 16.04 – Changement de statut de la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur;

QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Santeliz Linares.

« ADOPTÉE »

22-12-1057 Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Contremaître de soutien / Autorisation de signature

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller M. Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère M^{me} Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir entre la Ville et M. Denis Brassard et tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

22-12-1058 Modification de la résolution 22-11-0892 / Toponymie / Désignation / Centre multisports André-Chagnon

CONSIDÉRANT la résolution 22-11-892 attribuant au Centre multisports le nom de « Centre multisport André-Chagnon »

CONSIDÉRANT la préférence de l'organisme gestionnaire du centre pour le maintien de l'utilisation du mot multisport au pluriel;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller M. Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller M. François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un « s » soit ajouté à la fin du mot « multisport » apparaissant dans le titre et le dispositif de la résolution 22-11-0892.

« ADOPTÉE »

22-12-1059 Mandat / Services professionnels juridiques / CMQ / Requête en fixation du taux de vente d'eau et du service de traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion fournit les services d'alimentation en eau potable ainsi que de traitement des eaux usées à la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT que ces services sont toujours à l'heure actuelle facturés par la Ville de Vaudreuil-Dorion à la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac selon la décision de la Commission municipale du Québec intervenue le 20 juin 1994 dans le dossier CMQ-52062;

CONSIDÉRANT que les tarifs fixés en 1994 ne reflètent plus les coûts des services offerts à la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac et que par conséquent ces coûts doivent être revus par équité pour les contribuables de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'en plus de revoir les tarifs, il y a lieu de convenir d'une entente intermunicipale entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac afin de prévoir les différentes modalités de cette fourniture de services, les responsabilités respectives des parties, le mode de répartition des contributions financières, la durée de l'entente ainsi que les modalités de son renouvellement et toute autre question que les parties jugeront utile d'inclure à cette entente;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre a eu lieu entre les parties au mois d'août 2022 et que la Ville de Vaudreuil-Dorion avait alors proposé de présenter un projet d'entente à la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour convenir de nouveaux tarifs ainsi que d'une entente intermunicipale, le dossier ne progresse pas;

CONSIDÉRANT qu'à défaut d'entente, l'article 39.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement permet à la Commission municipale du Québec de fixer le prix de l'eau ainsi que le prix du service de traitement des eaux usées fourni par la Ville de Vaudreuil-Dorion à la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller M. Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller M. François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à défaut d'entente avant le 31 décembre 2022, la Ville demande à la Commission municipale du Québec de fixer le prix de l'eau ainsi que le prix du service de traitement des eaux usées fourni par la Ville de Vaudreuil-Dorion à la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac pour l'année 2023;

QUE la firme DHC avocats soit mandatée afin d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

22-12-1060 Service du génie et de l'environnement / Embauche / Contrôleuse de projets – PCO

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 9 décembre 2022;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller M. François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller M. Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'embauche de M^{me} Carolina Castellanos au poste régulier de contrôleur de projets - PCO au sein de la division – Génie du Service du génie et de l'environnement, et ce, à compter du 9 janvier 2023, au salaire prévu à l'annexe B (classe 12, échelon 4) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M^{me} Castellanos ait une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de sa supérieure immédiate, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Castellanos.

« ADOPTÉE »

22-12-1061 Règlement hors cour / Cessation d'usages et d'occupations illégaux / Dossier Cour supérieure n° 760-17-005406-197 / Lots 1 545 806 et 6 205 917 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le recours intenté devant la Cour supérieure dans le dossier n° 760-17-005406-197 visant principalement Les Entreprises Sapiar Itée et Kilso Corporation;

CONSIDÉRANT que cette procédure a pour but de faire cesser des usages, implantations, constructions et occupations dérogatoires et non conformes à la réglementation applicable de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intention des parties de régler hors cour ce litige, et ce, sans admission de quelque nature que ce soit de part et d'autre, le tout aux conditions exposées dans le projet de transaction accompagnant la recommandation du Service du greffe et des affaires juridiques en date du 9 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que tous les élus ont pris connaissance du projet de transaction du règlement hors cour;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère M^{me} Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller M. Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la greffière adjointe soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, un texte substantiellement conforme au projet de transaction de règlement hors cour daté du 9 décembre 2022 entre la Ville et 9476-3844 Québec inc. (anciennement Les Entreprises Sapiar Itée) et Kilso Corporation dans le dossier n° 760-17-005406-197 de la Cour supérieure ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

22-12-1062 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

22-12-1063 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller M. François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller M. Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 34 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe